

déposait la plume en esprit d'obéissance et se donnait entièrement à l'œuvre que les supérieurs demandaient de lui. En toutes occasions on pouvait recourir à ses services; il montrait un dévouement rare dans sa serviabilité. La raison en était qu'humble et réservé pour lui-même, il ne recherchait dans ses études ou dans ses travaux que le bien de l'Église ou la gloire de son Ordre, et savait sacrifier aux désirs de ses supérieurs ses préférences personnelles. Jamais on ne lui a entendu proférer un mot peu charitable à l'endroit d'un confrère; si parfois il avait à blâmer ou à regretter une manière de faire ou de voir, il en exprimait un regret toujours appuyé sur les principes de la vie religieuse et monastique. Sa mort laisse parmi nous les plus vifs regrets; il était au milieu de nous un des représentants les plus autorisés des traditions beuronniennes. »

Le souvenir du Père Bäumer restera béni de tous ceux qui l'ont connu, et son nom demeurera écrit dans les annales de la science. La parole que lui-même appliquait à Mabillon peut lui convenir : *Et opera eius sequuntur illum, quia in Deo sunt facta*. Puisse Dieu être son éternelle récompense !

## INTRODUCTION

### § I

#### NOTION ET CONTENU DU BRÉVIAIRE

**Origine du Bréviaire.** — Par le mot Bréviaire, *Breviarium*<sup>1</sup>, on entend aujourd'hui, dans l'Église latine ou Église occidentale, le livre qui renferme des prières établies par l'autorité ecclésiastique, et que les membres du clergé, à partir du sous-diaconat, ainsi que les religieux des anciens ordres, sont tenus de réciter chaque jour à certaines heures déterminées.

Le terme de *bréviaire* a été tout d'abord employé pour désigner ce livre dans la seconde moitié du moyen âge, lorsqu'on commença à réunir en un seul corps la somme des fragments de prières, que devaient réciter chaque année au chœur ou *privatim*, ceux qui dans l'Église ont mission de prier. A cette époque, on diminua considérablement le nombre des prières annuelles antérieurement en usage; et dès lors il fut possible de fixer d'une façon précise la mesure des lectures, des psaumes et des autres prières que l'on devait réciter quotidiennement.

Mais le fait lui-même, c'est-à-dire l'obligation pour le chrétien et surtout pour les prêtres, représentants du peuple chrétien, de prier sans cesse (car c'est là, en somme, l'idée qui a donné naissance au Bréviaire), est aussi ancienne que l'Église. Le divin Sauveur nous invite tous à toujours prier et à ne jamais cesser<sup>2</sup>. L'Apôtre à son tour impose au peuple chrétien la prière comme une obligation; il engage les fidèles à prier

<sup>1</sup> Cf. *Appendice A*, sur la signification de ce terme dans l'antiquité.

<sup>2</sup> Luc., xviii, 1.

sans relâche, à chanter des psaumes, des hymnes et des cantiques, et à s'édifier mutuellement par ces chants et ces prières<sup>1</sup>.

C'est là l'origine de l'office public dans l'Église, qui l'a emprunté à celui des Juifs pieux de la synagogue. Les Apôtres, en effet, assistaient à cet office, ainsi que nous le montre le récit de saint Luc<sup>2</sup>.

**Diverses appellations de l'office divin.** — Au temps des Pères on désignait l'office public sous les noms de *Κωνών*, *Σύναξις*<sup>3</sup>, *Collecta*, *Agenda*, *Divina psalmodia*, *Cursus*, *Officium divinum*, *Officium ecclesiasticum*, *Preces horariæ*, *Preces canonicæ*, *Opus Dei*, *Pensum servitutis*; enfin l'on rencontre aussi l'expression *Missa*, et ordinairement avec une addition plus précise, par exemple *Missa vespertina*<sup>4</sup>.

**Contenu de l'office.** — Les *psaumes*, les *lectures* tirées de l'Écriture sainte, auxquels s'adjoignent de *courtes prières* et des *chants de louange*, forment le contenu principal de cet office récité, quotidiennement et à des temps déterminés, par les prêtres et les fidèles. Tandis que les premiers (psaumes et lectures de l'Écriture), trésors précieux de la tradition, passèrent de la synagogue dans l'Église chrétienne, où, monuments de la miséricorde divine, ils affirment ce qu'ils avaient prédit prophétiquement, les autres (prières et chants) jaillirent, dès l'époque apostolique, des besoins du cœur, non moins que des exigences créées par la nouvelle loi de grâce.

La prière étant l'expression des affections et des sentiments les plus profonds et les plus intimes qui agitent le cœur de l'homme, les prières de l'Église, comme celles de l'Ancien Testament, eurent tout naturellement, comme caractéristique, le lyrisme<sup>5</sup>; mais il ne s'agit là que de la forme extérieure, sur

<sup>1</sup> I Thessal., v, 17; Ephes., v, 19; Coloss., iii, 16.

<sup>2</sup> Act., ii, 46; iii, 1, et *passim*.

<sup>3</sup> Antiochus S. Sabæ, *Ad Eustath.* (P. G., t. LXXXIX, col. 1423-1425); *De psalmodia* (*Ibid.*, col. 1754). Le terme *Synaxis* se trouve aussi plusieurs fois dans Cassien et dans la règle de saint Benoît.

<sup>4</sup> Cf. P. Odilon Rottmanner, *Ueber neuere und ältere Deutungen des Wortes Missa*, dans *Tüb. Quartalschrift*, 1889, p. 531-558. [Consulter également un article de M. Paul Lejay, dans la *Revue d'Histoire et de Littérature religieuses*, Paris, 1897, p. 287-288, où il renvoie à un autre de ses articles de la *Revue critique*, 1895, t. II, p. 338. Tr.]

<sup>5</sup> Ceci se fait sentir même dans nos prières latines occidentales, dans les « Collectes », qui cependant portent d'une façon si visible le sceau de

laquelle l'action humaine et les sentiments subjectifs exercent d'ordinaire une notable influence; quant aux éléments intrinsèques, ils se composèrent des grandes vérités de la révélation chrétienne, que les textes de la sainte Écriture expliquaient et vivifiaient. On y tient si peu compte du moi, que souvent les paroles prennent dans la bouche des saints personnages un caractère prophétique et que, par leur portée historique et leur signification ascétique, elles dépassent ce que la personne qui prie a pu penser, désirer ou ressentir en tant qu'homme. Les prières des patriarches et des prophètes, des saints rois ou des saintes femmes de l'Ancien Testament, ne sont pas moins animées du souffle lyrique que remplies par la pensée de la délivrance du peuple de Dieu, par l'attente du Messie.

Cette prière dans son double élément trouva son type le plus parfait dans le magnifique *Benedictus* de Zacharie, et dans l'incomparable *Magnificat* de la Vierge, ce cantique sublime de l'amour et de la reconnaissance, qui exprime d'une façon si touchante les plus intimes sentiments de l'humble servante du Seigneur, et qui pourtant célèbre, avec majesté et avec une énergie qui n'a jamais été dépassée, les bienfaits de Dieu envers son peuple et sa justice envers les puissants de cette terre. Cette union merveilleuse de la poésie lyrique et de l'inspiration divine est demeurée comme la marque personnelle de la prière officielle de l'Église.

**Prière et lecture.** — Les affections et les sentiments religieux naissent de la connaissance de la vérité divinement révélée et doivent être réglés par elle, pour qu'ils ne s'égarent pas et ne dégèrent pas en pur effet d'imagination. La prière doit donc nécessairement puiser ses éléments aux sources de la révélation, elle doit être unie à la considération des vérités de la foi que nous enseigne l'Église dans l'Écriture et dans la tradition. Et c'est pour quoi la liturgie, la prière liturgique publique, a toujours admis une lecture des saintes Écritures. Plus tard vinrent d'autres lectures tirées des commentaires des saints livres, composés pour l'instruction du peuple par les interprètes ecclésiastiques autorisés,

la force et de la précision romaines, c'est-à-dire du positif, fait qui correspond à l'esprit calme du grand peuple romain.

et des sermons faits par un des maîtres établis par l'autorité ecclésiastique, évêque, prêtre ou diacre<sup>1</sup>.

Le commentaire des enseignements donnés dans les Écritures et dans la tradition peut être ou théorique ou pratique. Les homélies, sermons et traités des Pères ou des docteurs de l'Église appartiennent au genre théorique; les vies de saints nous offrent un commentaire pratique, elles nous montrent les enseignements donnés recevant leur application et leur exécution dans la vie quotidienne. C'est pourquoi, à l'époque des persécutions, alors que la prédication des Apôtres devint muette et qu'en bien des endroits les éloquents interprètes de la parole divine faisaient défaut, on commença à lire les Actes des Martyrs<sup>2</sup>. On y ajouta aussi des lettres que de saints évêques (tels qu'Ignace et Polycarpe) ou des papes (saint Clément, par exemple) avaient envoyées à des églises particulières; enfin on lut aussi les discours, les homélies, les commentaires des docteurs et des écrivains ecclésiastiques, qui déjà avaient été livrés à la publicité.

Le rite de la liturgie de la Messe nous montre admirablement cette nécessité relative de l'union de la prière et de la lecture. La prière est la libre acceptation de la vérité et de la grâce divines, à ce point qu'elles prennent possession de celui qui prie et emportent son cœur vers Dieu. Faisant abstraction de ce fait que la matière principale de la prière orale et liturgique de l'Église est la parole de Dieu (les psaumes), l'ancienne pratique de l'Église depuis les temps apostoliques, tout au moins depuis le second siècle, exprime encore tout particu-

<sup>1</sup> Sur les relations entre la prédication, la lecture des saintes Écritures et la prière, cf. Probst, *Lehre und Gebet in den drei ersten christlichen Jahrh.*, Tübingen, 1871, p. 253-254. On verra dans la suite de notre ouvrage qu'aux iv<sup>e</sup> et v<sup>e</sup> siècles, on faisait souvent une prédication aux Vêpres, tandis qu'aux Matines on lisait des commentaires.

<sup>2</sup> *Defuerunt apud nos idonei peritique Doctores, qui vehementer, qui acriter errores publicos redarguerent, qui causam omnem veritatis ornate copioseque defenderent* (Lactantius, *Inst.*, lib. V, c. 11). Cf. Minucius Felix, *Octav.*, c. 11, 5 sq. Dans les premiers temps on choisissait pour évêques des hommes simples, qui répandaient et publiaient les vérités divines plus par l'exemple de leurs vertus et par le pouvoir qu'ils avaient de faire des miracles que par leurs prédications et par leurs écrits; il devint donc nécessaire d'avoir une liturgie écrite et de remplacer de bonne heure par des lectures fixes la parole vivante des évêques.

lièrement cette relation intime de l'enseignement (ou prédication) et de la prière. La lecture des saintes Écritures et leur explication formaient, en effet, la première partie de l'office (Messe des catéchumènes), que suivait l'*anaphora* ou offrande du sacrifice, avec les prières solennelles, des oraisons et la préface<sup>1</sup>.

**Parties intégrantes de l'office.** — Aujourd'hui encore les parties intégrantes de l'office ou du Bréviaire sont : α) les psaumes et d'autres pièces poétiques des saintes Écritures, les cantiques, et des hymnes ecclésiastiques, composées par des auteurs non inspirés; β) des lectures prises dans l'Ancien et le Nouveau Testament, dans les Actes et les Vies de saints, dans les œuvres des Pères ou des écrivains ecclésiastiques (le plus souvent ce sont des sermons, des homélies ou des commentaires); γ) des prières, dans le sens propre du mot : la plupart du temps de petites oraisons et des formules de bénédiction, des antiennes, des versets, des répons plus ou moins longs, en partie empruntés à la sainte Écriture, en partie de composition libre.

**Ordonnances concernant l'office.** — Dès le commencement du iv<sup>e</sup> siècle, on régla diversement la forme et l'ordonnance de cette prière publique<sup>2</sup>. L'évêque et le clergé de sa cathédrale, comme les moines des monastères isolés, accommodaient cet office aux besoins locaux et formulaient des prescriptions en conséquence. C'est ce que firent pour les moines d'Orient en particulier saint Pacôme, saint Basile et saint Sabbas. En dehors des quelques prescriptions portées par saint Martin, saint Patrice, Cassien et

<sup>1</sup> Pour l'époque apostolique, on peut voir I Cor., xiv, 26, 28; I Tim., iv, 13. Pour l'époque qui suivit, cf. Tertullian., *Apologet.*, c. xxxix (*P. L.*, t. 1, col. 469-477); *De orat.*, c. xxviii (*P. L.*, t. 1, col. 1194); *Ad uxor.*, lib. II, c. ix (*ibid.*, t. 1, col. 1304); Clemens Alex., *Strom.*, lib. VI, c. xiv; lib. VII, c. vii (*P. G.*, t. ix, col. 337, 419). Puis Haneberg, *Canones S. Hippolyti*, Monachii, 1870, p. 79, 81, 83; Achelis, *Die Canon. Hippol.*, Leipzig, 1891, p. 122, 125; *Const. Apost.*, lib. VIII, c. xxxiv (*P. G.*, t. 1, col. 1138 : *Psallat, legat, preceatur*).

<sup>2</sup> Un fragment édité par l'Anglais Spelman (*Conc. angl. I*. Cf. Haddan and Stubbs, *Councils and ecclesiastical documents*, Oxford, 1869, t. 1, p. 140), d'après une copie du xvii<sup>e</sup> siècle, *Cleop., E. I* [le manuscrit original du viii<sup>e</sup> siècle se trouve encore au British Museum, *Nero, A. II*] (édité aussi dans *P. L.*, t. lxxii, col. 605) : *Origo cantuum et cursuum ecclesiasticorum*, où les Pères des 1<sup>re</sup>, 3<sup>re</sup> et 4<sup>re</sup> siècles sont appelés *anctores cursuum*, est dans sa première partie trop peu critique et trop peu certain, pour qu'il soit possible d'en tirer des conclusions précises.

les moines de Lérins dans la première moitié du v<sup>e</sup> siècle, saint Benoît, saint Césaire et son successeur, saint Aurélien, saint Colomban, saint Fructueux et la *Regula magistri* établirent des statuts analogues pour les moines occidentaux<sup>1</sup>.

A partir du viii<sup>e</sup> et du ix<sup>e</sup> siècles, lorsque l'œuvre du grand pape saint Grégoire I<sup>er</sup> eut acquis une valeur presque canonique dans toute la chrétienté occidentale, surtout dans le royaume franc sous les empereurs carolingiens, la réforme de la liturgie romaine, entreprise par ce pontife, fut adoptée presque partout dans les églises de rite latin. Cette liturgie grégorienne, après avoir subi quelques modifications en Gaule, régna seule partout, sauf dans quelques églises d'Espagne et dans une partie du diocèse et de la province de Milan.

Durant les premiers siècles, la forme de la prière se développa et se perfectionna; ce qui en fait le fond, c'est-à-dire la notion de la prière et du culte rendu à Dieu, se développa aussi. Lorsque le monde était encore païen, c'est-à-dire durant les trois premiers siècles et même durant la première moitié du iv<sup>e</sup> siècle du christianisme, il était bon que le païen qui fréquentait les lieux de réunion des chrétiens entendit glorifier les œuvres de Dieu dans la nature et dans le choix de son peuple. Ces œuvres lui étaient présentées comme un fait capital, de telle sorte que la pensée de sa dépendance à l'égard de Dieu et de ses rapports intimes avec notre créateur, père et Seigneur, devait le saisir et le pénétrer dans son être le plus secret. Ce qu'il cherchait en vain depuis si longtemps lui apparaissait ici clairement, nous voulons dire ses rapports avec le créateur, le conservateur de toutes choses et le maître des créatures libres et de tous les autres êtres. Telle était la grande doctrine que l'Église devait à cette époque inculquer avant tout au cœur des hommes, ainsi que le montre saint Paul dans sa prédication devant l'Aréopage d'Athènes.

**Formation de l'année chrétienne.** — Mais dès que l'Église eut vaincu le monde, lorsqu'on l'eut reconnue pour la maîtresse uni-

<sup>1</sup> On peut très bien voir dans Thomassin, *Vetus et nova Eccl. discipl.*, part. I, lib. II, c. LXXII-LXXVI, comment certains évêques et métropolitains, qui pour la plupart appartenaient au monachisme, réglèrent l'office pour leur diocèse ou pour leur province ecclésiastique.

verselle, lorsque les peuples de l'empire romain eurent embrassé le christianisme, l'esprit du chrétien médita avec plus de calme sur les œuvres de Dieu; il attribua à chacune d'elles sa place particulière, et chercha à en solenniser le souvenir. L'Église les lui présenta dans des fêtes particulières qui se reproduisaient régulièrement; c'est ainsi que se forma l'année liturgique.

Jusque vers l'an 300, la Passion et la Pâque formaient exclusivement le sujet des méditations des chrétiens; chaque semaine et chaque année on célébrait la mort et la résurrection du Christ. A cette époque viennent s'ajouter une série de fêtes destinées à rappeler les autres mystères et événements importants de la vie du Seigneur. A côté d'elles se rangent les anniversaires de la mort et de la victoire des Martyrs, en qui le Sauveur, leur roi, avait triomphé du monde. Tout cela formait et forme encore une révolution, où chaque mystère est en union étroite avec l'idée fondamentale de la prière publique : l'hommage que l'on doit rendre à Dieu.

C'est ce qu'expriment, pour citer un exemple, les magnifiques oraisons du Sacramentaire léonien, recueil de prières ecclésiastiques du v<sup>e</sup> siècle. Dans les Messes de Noël, l'Incarnation y est très profondément et très justement mise en rapport avec le culte chrétien. « La religion complète, y lit-on à chaque page, c'est-à-dire l'adoration de Dieu et l'union avec lui, exprimées par le culte, a pris son origine et a atteint sa perfection dans la naissance du Christ<sup>1</sup>. » Les Anges avaient chanté dans la nuit sainte : « Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes ! » A partir de ce moment et à travers tous les âges jusqu'à la fin des temps, ce cri retentira : d'un côté louange de Dieu, de l'autre grâce et paix pour les hommes. C'est là le but du culte. Tout ce que célèbrent les pieux chrétiens prend son origine à l'Incarnation, qui pour la première fois nous a donné la véritable et parfaite idée de la divinité; elle se com-

<sup>1</sup> *Omnipotens sempiterna Deus, qui in Domini nostri Iesu Christi Filii tui Nativitate tribuisti totius Religionis initium perfectionemque constare: da nobis, quæsumus, in eius portione censeri, in quo totius salutis humanæ summa consistit* (Sacram. Leon., VIII, Kal. Jan., dans Muratori, *Liturgia Romana vetus*, Venetiis, 1748, t. 1, col. 470 d). [Sur ce Sacram. Leon., cf. *Sacramentarium leonianum edited with introduction, notes and three photographs*, by the Rev. Ch. Lett. Feltoe, Cambridge, 1896. Tr.]

plète par l'immolation du Christ et par son sacerdoce éternel, qui achève l'œuvre de la Rédemption.

Sur la terre, cette immolation du Christ est représentée sans interruption et d'une façon apparente, mais mystique, par le saint sacrifice de la Messe, autour duquel les heures canoniales forment une auréole de chants et de prières. Leur but est de remercier Dieu et de le glorifier pour les bienfaits de la création, de la rédemption, de la sanctification de l'Église et de chacun de ses membres, pour implorer ses grâces nécessaires à tous. Ces idées réclament plus de développement.

## § II

### PRINCIPES THÉOLOGIQUES

**Caractère du Bréviaire.** — Le Bréviaire ou office de l'Église n'est pas en soi une prière privée, il est essentiellement une prière publique. De sa nature il est un acte liturgique accompli par le représentant de la communauté chrétienne, sur l'ordre et au nom de la grande communauté sainte : de l'Église catholique. Il est vrai, celui qui le récite peut et doit y trouver aussi matière à sa dévotion privée, dans la mesure où la grâce divine et son tempérament personnel l'y poussent. Mais, dans son essence, le Bréviaire est et demeure avant tout un *acte cultuel*. On peut le considérer comme une expression de l'hommage dû à Dieu, expression indépendante des autres actes du culte et formée de louange, d'adoration, de remerciement, de demande et d'expiation, ou comme une préparation et un voile, un écho et une répercussion du sacrifice sacramentel, de l'idée sacrificielle et du culte sacrificiel.

Il ressort de nombreux passages du Nouveau Testament et d'un grand nombre de Pères grecs et latins, cités plus loin, qu'originellement la prière faite à certaines heures devait être récitée par toute la communauté; ce ne fut que plus tard qu'on en confia la charge à un chœur de prêtres et de moines.

L'office est, en effet, un acte de l'Église et une des principales expressions de l'adoration publique qu'elle doit à Dieu. L'idée

première de l'Église, idée qui subsiste actuellement encore, est, par suite, que cette prière ou cet office soit récité publiquement dans l'Église par un chœur de prêtres, de moines ou de vierges, avec, dans la mesure du possible, la participation du peuple, des fidèles. De même qu'on ne saisit la structure du rite de notre Messe actuelle, même de la Messe basse, que lorsqu'on le voit développé dans la Messe solennelle et mieux encore dans l'office pontifical, auquel le chœur participe et le peuple prend part, de même aussi tout le plan de l'office et la construction de chaque heure canoniale suppose ce que nous venons de dire. Beaucoup de prières qui y sont prescrites, telles que les psaumes et les hymnes, doivent être chantées ou récitées par deux chœurs alternativement. D'autres parties, telles que les versets et les répons, les interpellations dans les leçons, etc., n'ont de sens complet que si la communauté chrétienne ou toute l'Église est comme assemblée autour du prêtre et prie avec lui. Celui qui perd cela de vue et qui récite son Bréviaire toujours seul ou *privatim* court facilement risque de saisir mal le vrai caractère des prières qu'il récite.

L'Église catholique, et par elle toute l'humanité, accomplit par cette prière, récitée sur son ordre, d'après ses règles et au nom de toute la société humaine (*Ecclesia orat per ministros suos*), le devoir d'adoration de Dieu, celui de religion qui lui incombe. L'adoration de Dieu est un devoir strict pour chaque homme, pour chaque corporation (famille, communauté, État), et enfin, comme nous l'avons déjà montré, pour la totalité de l'humanité. C'est pourquoi les hommes doivent aussi témoigner, en corps et collectivement, l'adoration, l'hommage et la soumission qui sont dus à Dieu, et les manifester extérieurement, puisqu'il s'agit d'une communauté visible. De là découle la nécessité d'un culte visible, collectif, d'un office récité en commun, d'un office public. Le concile du Vatican s'exprime magnifiquement à ce sujet, lorsqu'il remarque que les créatures, dans leur ensemble aussi bien que prises séparément, sont une manifestation de Dieu et que, par suite, elles doivent, comme telles, rendre un témoignage parlant de la grandeur et de la souveraineté de leur créateur. Cela leur est si essentiel, qu'elles ne peuvent jamais s'en défaire, puisque leur essence elle-même, en tant que créée à l'image de Dieu, reflète néces-